

Faire du 23 septembre

une journée exceptionnelle !



Edito

Retraites :

pousser encore plus pour gagner en 2^{ème} mi-temps !

De retour, ce 15 septembre, du rassemblement parisien, c'est une nouvelle étape de lutte revigorante qui vient d'être franchie : plusieurs milliers de manifestants sur la place de la Concorde et le pont du même nom, face à l'Assemblée Nationale, pour appeler les députés à voter contre le projet gouvernemental sur les retraites. Aujourd'hui, c'est dans toute la France que des délégations de salariés, chômeurs, jeunes et retraités auront ainsi à nouveau exprimé leur désaccord avec ce texte et leur volonté d'une tout autre réforme.

La majorité UMP vient, sans surprise, mais au mépris de toute démocratie, de voter ce texte inique, refusant d'entendre les propositions alternatives portées par le mouvement social et alors que, tous les sondages le montrent, une grande majorité des français rejette cette réforme et notamment l'allongement à 62 et 67 ans. C'est bien pour cela qu'en grand démocrate, ce gouvernement refuse d'utiliser la voie référendaire que réclament nombre de personnalités et forces sociales !

Pour autant rien n'est joué. Le débat va s'engager au Sénat dont le Président UMP, Gérard Larcher, a fait connaître publiquement son désaccord sur les termes de la réforme. La précipitation du calendrier et les astuces de procédures utilisées par le gouvernement montrent non seulement son refus du débat mais aussi ses craintes devant la montée des prises de conscience et l'ampleur des mobilisations.

Raison de plus pour réussir la nouvelle journée de grève et manifestations du 23 septembre, en gagnant encore et toujours de nouvelles forces. C'est possible !

Partout, nous appelons la profession à débattre et à mobiliser autour d'elle : collègues, jeunes, famille, amis, ... personne ne doit être négligé. Même si les enseignants d'EPS et les profs de sport ont été nombreux dans l'action le 7, il en reste beaucoup d'autres à convaincre de l'utilité d'une amplification du mouvement le 23 et donc de leur participation active à cette journée de luttes unitaires. Un bras de fer est engagé contre la politique mise en œuvre par ce gouvernement. Pour l'avenir de l'ensemble de nos revendications, il est nécessaire de l'emporter.

En même temps est posée la question de l'après 23 : la FSU « estime nécessaire de donner des suites rapides à ce mouvement unitaire et interprofessionnel. Dès aujourd'hui, sont débattues, dans ce cadre, toutes les modalités d'action possibles : multiplication d'initiatives, poursuite de la grève, manifestation nationale, etc. ». Le SNEP est pleinement en accord avec ces axes.

Tous ensemble donc dans l'action le 23, ... et après !

Serge CHABROL
Secrétaire général
15 septembre 2010



Secteur sport : le 19 octobre, voter FSU !

Avec la FSU, le SNEP s'est opposé au démantèlement des directions départementales et régionales jeunesse et sport, à la suppression des CREPS et, plus généralement, à l'affaiblissement considérable du service public du sport. Au moment où les ministères concernés organisent des élections pour mesurer la représentativité des organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires des DDI (Directions Départementales Interministérielles) et des DRJSCS (Directions Régionales Jeunesse Sport et Cohésion Sociale), le SNEP appelle le personnel en poste au ministère de la santé et des sports à voter pour la FSU.

C'est la condition pour que le SNEP ait, dans ses instances, des représentants à même de défendre l'avenir des services ainsi que les missions et statuts des professeurs de sport, des CTPS et des professeurs d'EPS détachés dans ce ministère.

Ce sera le lieu où le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU pourra intervenir pour exiger un ministère de plein exercice, doté de moyens indispensables au développement du service public du sport.

Ce sera aussi le lieu où le SNEP mettra en cohérence ses revendications spécifiques pour le secteur sport avec les exigences qu'il porte, avec la FSU, pour le maintien du droit à la retraite à 60 ans à taux plein, l'augmentation des salaires, de l'emploi public, l'amélioration des conditions de travail, le respect des droits et libertés...

**VOTER FSU LE 19 OCTOBRE,
C'EST VOTER SNEP !**

Retraite : La fin du match n'est pas sifflée !

Si les débats et le vote à l'assemblée nationale viennent de se terminer, le processus parlementaire est loin d'être fini. Le sénat commencera ses travaux début octobre pour un vote prévu le 15. Si le texte du sénat n'est pas voté dans les mêmes termes que celui des députés, une réunion mixte (députés-sénateurs) sera alors nécessaire. Puis viendra ensuite le temps des décrets d'application. Non la partie n'est pas finie ! Au-delà du passage en force et du déni de démocratie, le gouvernement tente d'afficher une ouverture sur quelques questions, traduites dans les amendements votés par l'assemblée.

La pénibilité n'est prise en compte que sous l'angle de l'incapacité ou l'invalidité. Le passage de 20% à 10% de taux d'invalidité ne modifie pas l'approche individualisée et médicalisée présentée dans le premier texte ; celle-ci s'opposant au maintien et à l'amélioration des cadres collectifs. Quant à la pénibilité du métier d'enseignants, les déclarations de F. Fillon sont révélatrices et inacceptables. Et tout laisse à penser que l'existence même de la CPA actuelle, pourtant déjà dégradée, serait remise en cause !

Pour les Polypensionnés : à l'abaissement de la durée minimale de service pour obtenir une pension Fonction publique (en dessous des 15 ans requis aujourd'hui) est adjoind la suppression de la possibilité de validation des services de non titulaires. Si le nombre de polypensionnés peut certes augmenter, cela risque fort d'être à leur détriment !

Fonctionnaires parents de trois enfants.

Pour ne pas transformer la philosophie de leur réforme mais pour tenter d'éviter une hémorragie de départs en retraite de mères de trois enfants, notamment dans les services hospitaliers et à l'éducation nationale, le gouvernement prévoit de maintenir le droit en vigueur pour les fonctionnaires qui sont à moins de 5 ans de l'âge de la retraite à la date du 1^{er} janvier 2011. Cela pourrait se lire comme avoir 57 ans au 1^{er} janvier 2011 (c'est-à-dire 62 ans, nouvel âge d'ouverture du droit de départ à la retraite moins 5 ans). En revanche, rien n'est dit sur l'adéquation de cette mesure avec la progressivité du report de l'âge à 62 ans. L'ambiguïté de la formulation sera-t-elle levée lors du débat au sénat ?

Pour les autres, le dispositif annoncé en juillet est maintenu : pour bénéficier des modalités actuelles de calcul, la demande doit être déposée avant le 31 décembre 2010 pour un départ au plus tard le 1^{er} juillet 2011.

Les incertitudes et la complexité pour comprendre l'ensemble du dispositif sont inquiétantes parce que potentiellement nourries de tous les mauvais coups que le gouvernement et sa majorité sont capables de porter aux salariés.

Il n'y a donc pas d'autre alternative que de porter nos exigences d'une autre réforme juste et équitable, d'imposer le débat du financement des retraites, d'amplifier la mobilisation et de participer aux actions.

Tous ensemble le 23.

Anne GALMICHE

Communiqué FSU, le 15 septembre 2010



Rien n'est joué : la FSU appelle à se mobiliser le 23 septembre !

Ce 15 septembre, dans tous les départements, de multiples rassemblements, initiatives et interpellations d'élus ont montré la forte détermination des salariés du public comme du privé à refuser le projet de réforme des retraites. Même si les députés viennent d'adopter, à marche forcée, le projet gouvernemental, rien n'est joué !

Vouloir imposer un recul de l'âge de la retraite est un non sens, non seulement au regard de l'histoire sociale mais aussi au regard de l'évolution des modes de production. La FSU n'acceptera pas que, sous pression et au profit des marchés financiers, l'augmentation de l'espérance de vie ne bénéficie pas aux salariés.

Le gouvernement doit cesser de mentir. Les déficits actuels des régimes de retraite ne sont pas tant dus à la situation démographique qu'à la crise économique et aux choix économiques et sociaux faits par le gouvernement, notamment en termes de partage des richesses. D'autres solutions de financement des retraites par répartition et du code des pensions sont possibles.

Les agents de la Fonction publique ont répondu présents à cette journée d'action. En plus des suppressions massives d'emplois, de la dégradation des conditions de travail, du gel des salaires... le projet de réforme ne contient pour eux que des régressions renforcées par des amendements à l'Assemblée nationale : fin du dispositif de départ anticipé pour les mères de 3 enfants, suppression de la CPA, alignement du taux de cotisation, restriction du minimum garanti...

Il est encore temps pour le gouvernement d'entendre ce refus massif et de retirer son projet pour ouvrir de réelles négociations. Il n'arrivera pas à contourner l'opposition à son projet, réaffirmée encore par de nouveaux sondages.

La FSU appelle les salariés à se mobiliser le 23 septembre encore plus massivement que le 7. Elle estime nécessaire de donner des suites rapides à ce mouvement unitaire et interprofessionnel en l'amplifiant. Dès aujourd'hui, sont débattues dans ce cadre, avec les personnels et les organisations syndicales, toutes les modalités d'action possibles : multiplication d'initiatives locales, poursuite de la grève, manifestation nationale, etc.

Il n'est pas écrit que la fin de la retraite à 60 ans a sonné, il n'est pas écrit que ce projet de réforme des retraites aille à son terme.

Continuons à nous mobiliser pour affirmer que d'autres choix sont possibles !

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357, Paris SP 07

Objet : Exclusion de l'EPS du bénéfice du décret n°2010-1000 du 26 août 2010

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de notre désaccord total avec la décision que vous avez prise d'exclusion de l'éducation physique et sportive du bénéfice des indemnités liées au décret n°2010-1000 du 26 août 2010.

En effet, si ce décret reconnaît enfin le surcroît de travail lié à l'organisation du contrôle en cours de formation, aucune raison sérieuse ne peut être avancée pour en écarter l'EPS. Nous serions d'ailleurs très intéressés à savoir comment le ministère justifie la mise à l'écart de notre discipline, afin de pouvoir en informer nos collègues.

Cette mesure nous apparaît comme totalement discriminatoire et injustifiée !

Depuis 1985, l'ensemble de la profession s'est engagée avec rigueur et professionnalité dans ce processus, qui entraîne une charge de travail importante. Avant même le Bac professionnel, le contrôle en cours de formation avait été mis en place en EPS, pour les BEP et les CAP.

Nous vous demandons donc de revenir sur cette mesure particulièrement injuste et de permettre ainsi à l'ensemble des collègues exerçant en lycée professionnel ou en SEP de pouvoir bénéficier de cette indemnité. Et ce, autant pour le Bac professionnel que pour le CAP et le BEP.

De plus, au nom de l'égalité et de l'équité, il nous semble que cette décision devrait être étendue au niveau du Bac général et technologique, puisque depuis 1985, l'évaluation aux épreuves d'EPS est organisée sous forme de contrôle en cours de formation.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

Élections au Conseil d'Administration (CA) : c'est maintenant !

C'est ici que se jouent d'importantes décisions pour le service public d'éducation mais aussi pour les mutations inter et intra-académiques des collègues

Le CA est un lieu stratégique d'action et de résistance où les élus des personnels portent haut et fort la défense du service public d'éducation, l'ambition de faire réussir tous les élèves. Ce qui exige des conditions de travail et d'études décentes.

Mais ce sont aussi des collègues élus qui s'opposent aux suppressions de postes, voire qui créent des postes, qui luttent contre les DHG indécentes, argumentent contre l'imposition d'HSA et le « recruter moins », qui agissent pour plus de démocratie dans l'établissement, moins d'arbitraire.

Le Conseil d'administration, seule instance élue de l'établissement, a des prérogatives importantes dans le fonctionnement de l'EPL (Établissement Public Local d'Enseignement).

C'est à la fois un passage obligé pour la plupart des décisions qui peuvent être abordées en

conseil pédagogique par exemple, mais aussi LE lieu d'interpellation de la vie de l'établissement et de sa politique éducative et un espace d'alliance potentielle avec les usagers (parents d'élèves, élèves), les élus.

C'est aussi une structure démocratique de contrôle, de régulation, de propositions régie par des textes (décret N° : 85-924 du 30 août 1985). Il est donc un lieu stratégique qu'il est indispensable d'investir chaque année si l'on ne veut pas voir s'installer l'arbitraire, les groupes de pressions.

De plus, au regard des enjeux sur la place de l'EPS et du sport scolaire dans l'établissement : **LE SNEP VOUS APPELLE A INVESTIR CETTE INSTANCE**, pour rappeler le rôle et les fonctions originales de l'EPS et de l'UNSS dans l'éducation des élèves.

Sandy RICO

Dans l'académie de Grenoble 3 établissements ont voté en CA contre l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » et par conséquent ne font pas partie des établissements testant ce dispositif.



Chercher à créer une liste FSU SNEP-SNES et sympathisants dans son établissement avec une profession de foi

Les élections au CA doivent se tenir avant la fin de la 7^{ème} semaine après la rentrée (se renseigner sur la date précise auprès du chef d'établissement). Nous invitons les collègues à bâtir une liste FSU. Elle est à déposer 10 jours avant l'élection auprès du chef d'établissement (faire apparaître le sigle FSU) avec les signatures des candidats.

Il est souhaitable d'afficher la liste en salle des professeurs avec l'accord des inscrits, accompagnée de la profession de foi qui précise votre orientation et vos intentions.

Divers thèmes peuvent y figurer comme :

- Le rôle du service public d'éducation dans la réussite de tous les élèves...
- Les conditions de leur réussite : effectif/classe, soutien, condition de vie...
- Les questions des moyens en postes, en emplois...
- Les questions d'actualité : Accompagnement éducatif, note de vie scolaire, remplacement, conseil péda....
- Le fonctionnement démocratique de l'établissement...

Pour le remplacement, faites le 15 !

Une mécanique hélas bien huilée.

Conséquence des suppressions massives d'emplois dans notre secteur, le remplacement est sinistré. En trois ans le nombre de TZR est passé de 3 422 à 2 304, soit plus 1 100 emplois supprimés. De plus, la moitié des TZR sont en affectation à l'année sur des blocs de moyens « provisoires » qui sont en réalité, dans la plupart des cas, des postes cachés. Au final, il ne restait plus, à la rentrée, qu'un TZR sur 2 pour assurer les remplacements (soit 3%). Rappelons que pour couvrir les besoins en remplacement des collègues qui sont en congés maladies, accident du travail, ou maternité, ... il faudrait entre 8 et 10% de TZR disponibles. En toute logique, nous nous trouvons dès lors devant une situation dramatique où, dans de nombreuses académies, comme à Bordeaux, Caen, Clermont, Créteil, Paris, Poitiers,... il n'y a plus de moyens en titulaires pour assurer la continuité du service public d'éducation. La "pompe" de la précarité est enclenchée mais il y a déjà des turbulences comme en Dordogne ou à Créteil où les candidats à la précarité se font déjà rares ! Qu'à cela ne tienne : **il y a et il y aura des classes sans EPS !**

L'autre versant de cette politique de suppression d'emplois, c'est la dégradation des conditions d'emploi des collègues TZR qui subissent de plein fouet cette pénurie (plusieurs centaines de collègues affectés sur 2 établissements voire 3, zones de remplacement qui s'étendent ou affectation dans les zones limitrophes...

Même l'Inspection Générale dans un récent rapport, longtemps resté secret, dénonce une situation de délabrement et la politique de « courte vue » qui obscurcit l'avenir du système éducatif. Mais n'est ce pas, au fond, l'objectif recherché ?

Plus que jamais les mobilisations à venir doivent porter sur les retraites, l'emploi les salaires... mais aussi les conditions de travail !

Alain BRIGLIA

Stagiaires et tuteurs... la stratégie du chaos ?

Le mensonge d'État d'un côté, la dure et triste réalité de l'autre. Alors que la presse a largement présenté les difficultés des stagiaires, le Ministre a « communiqué » que tout allait pour le mieux, voire même mieux qu'avant, puisqu'avant a-t-il déclaré « il n'y avait pas de tuteurs ». Forcément, ça s'appelait avant des conseillers pédagogiques. A ce niveau de mauvaise foi, ça en est renversant. Dans la foulée, quasiment tous les Recteurs y sont allés de leur point « comm » : tout va bien ! Chacun a cherché, par tous les moyens, à mettre un nom de tuteur en face de chaque stagiaire. Fidèles à nos habitudes de parler « vrai », nous avons lancé une enquête pour avoir un bilan exhaustif.

malmenés, mais surtout les élèves qui, dans certains cas, verront 4 enseignants différents, dont un étudiant de master !

Une mauvaise réforme, mal faite et mal suivie, ne pouvait produire de bonnes choses. Nous en avons confirmation. Cette réforme, ou plutôt cette contre-réforme, ne doit pas, ne peut pas être reconduite. Elle a fait l'unanimité contre elle, cela a un sens. Pour les années à venir, nous devons être porteurs d'un nouveau projet qui, tout en formant au niveau master les futurs enseignants, intègre une formation professionnelle de qualité et offre une entrée progressive dans le métier.

Témoignages

J'ai été pendant 5 ans assistant d'éducation ce qui m'aide beaucoup pour cette rentrée mais je souhaite bien du courage à mes collègues stagiaires qui entrent en fonction en ayant été uniquement étudiant avant cela.

Cependant j'ai malgré tout une appréhension concernant l'enseignement de certaines APSA que je n'ai jamais pratiquées ni enseignées durant ma formation (Cirque, danse, course d'orientation, lutte).

J'espère qu'il en sera question dans nos journées de formation même si je ne me fais pas trop d'illusions.

Je n'ai pas de tuteur, alors que ça m'aurait bien aidé concernant les APSA à enseigner dans mon établissement. Je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose à ce sujet.

J'attends du SNEP qu'il nous (les stagiaires) accompagne et nous reconforte pour cette rentrée à plein temps avec un gros travail de préparation des cours à fournir sans avoir les connaissances et le vécu nécessaire.

Enfin en tant que stagiaire je m'inscris totalement en faux par rapport à ce que dit notre cher ministre dans les médias, nous ne sommes absolument pas préparés à faire face seuls à 5 classes et à élaborer un nombre de cours impressionnant (j'ai une classe dans chaque niveau... dont deux en 3^{ème}).

Le premier constat correspond, malheureusement, à ce que nous avions anticipé : une grande hétérogénéité des situations selon les académies, une grande improvisation, quasiment rien d'organisé pour les tuteurs : les jeunes sont terriblement inquiets du déroulement de l'année.

Quelques exemples

Les stagiaires sont majoritairement sur un poste à 20h, mais certaines académies sont en dessous : 16h à Amiens, 18h à Créteil, 17h à Bordeaux... mais dans une même académie les stagiaires n'ont pas obligatoirement les mêmes horaires (Montpellier, Clermont, Limoges). Et, cerise sur le gâteau, on propose à Créteil des heures sup pour ceux qui sont sur un support 20h.

Les tuteurs ont été recrutés, pour beaucoup, aux forceps. Il en manque encore, certains sont nommés hors de l'établissement d'accueil, et on a évité de justesse des tuteurs venant d'autres disciplines ! Dans nombre d'académies, ils n'ont même pas été réunis, ne connaissent pas les textes, et ne savent sans doute pas encore leur rôle d'évaluateur...

Enfin la formation relève aussi de la loterie : formation massée (avec remplacement par un stagiaire de M2, parfois un TZR), un jour par semaine pour une formation « filée »... en plus des 18h de cours. Dans certains cas, l'IUFM est concerné, pas ailleurs...

Un grand gâchis

Le pire c'est que notre situation est moins problématique que dans les autres disciplines, ou certains jeunes sont sur des postes à cheval, sans équipe d'accueil... Au bout du compte, les stagiaires sont bien sûr

Un correspondant « pédagogique » SNEP partout où c'est nécessaire

Nos jeunes collègues ont des besoins et des demandes qui risquent de ne pas être couverts par les dispositifs proposés. Il ne faut pas les laisser se « dépatouiller » seuls. S'ils ne trouvent pas de réponses, il faut qu'ils puissent contacter un militant SNEP local qui pourrait les aider sur leurs droits, sur le plan pédagogique. Au niveau national, nous proposons aussi un contact : stagiaire@snepsu.net, pour aussi permettre à chacun d'avoir des réponses aux questions posées par l'enseignement.

Du côté des IUFM

La situation est également problématique pour les étudiants et les personnels. Face aux incertitudes (contenus de formation divergents entre universités, seuil pour ouvrir les formations, stages bloqués dans l'attente de la signature des conventions avec le rectorat, chute drastique du nombre de postes au CRPE), de nombreux jeunes et leurs familles hésitent à s'engager dans des formations longues, difficiles, lourdes, incertaines en termes de débouchés. Ce sont les étudiants qui financent leurs études qui se trouvent en très grande difficulté. La chute enregistrée des effectifs à la rentrée dans les IUFM (suppression des PLC, diminution des inscriptions pour le premier degré) et par voie de conséquence le risque de fermeture de nombreuses formations non financées par l'université vont créer une situation humaine dramatique (étudiants sans possibilité de formation, enseignants en sous service). A long terme c'est tout le potentiel, l'expérience de formation qui peut disparaître.

Christian COUTURIER

Témoignages

J'ai 6 classes de LP différentes, ce qui est énorme selon moi ! Et je me retrouve avec des classes à gros effectifs (30 élèves !).

Mon inquiétude se porte sur la charge de travail et notamment sur le contenu des séances. En effet avec autant de classes et le peu de temps libre en semaine pour préparer ses cours, cela risque de nuire au contenu des séances.

Egalement, j'ai pu lire dans un arrêté au BO de l'EN, concernant les stagiaires, que le tuteur a pour obligation d'évaluer son stagiaire et de rendre des rapports à l'inspection : mais qui va m'évaluer si je n'ai pas de tuteur ? !

Je pense que la formation massée de 4 semaines proposée au mois de février-mars arrive un peu tard... Quelques thématiques nous ont été rapidement présentées au cours des 2 jours de formation les 30 et 31 août, à savoir "gestion de la classe" par exemple. Or, cette thématique me paraît indispensable en début d'année ! C'est au début qu'il est important pour nous d'être capable de gérer une classe, un groupe, et non après presque 2 trimestres de passés... Et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres !

Et mon remplacement par un étudiant de Master 2 pendant 4 semaines est aussi aberrant... Préparer des cours pour mes 6 classes, sachant aussi que mes élèves auront pris des habitudes de travail, avec mon fonctionnement... bon courage à lui !!! En espérant qu'il ne me rende pas mes classes dans un "sale état"... et où sera le suivi pédagogique des élèves ?